



ATELIER DU TERRITOIRE



23 / 24 avril 2018

1. Introduction rappel

1.1 Rappel du déroulement

Le Schéma de Cohérence Territoriale entre dans sa phase de réalisation réglementaire. L'objectif est de produire à partir de Juin 2018 le diagnostic stratégique et l'Etat Initial de l'Environnement, qui devront être validés cette même année.

3 ateliers territoriaux ont été organisés avec les acteurs du territoire :

- Atelier « Environnement », le lundi 23 avril du 10h à 12h30
- Atelier « Structuration du territoire, mobilités, équipements, démographie et logements », le mardi 24 avril de 10h à 12h30
- Atelier « Économie, agriculture, tourisme et paysages », le mardi 24 avril de 14h30 à 16h

Ces ateliers ont permis de :

- Partager la 1ère lecture du diagnostic territorial sur les différents champs thématiques
- Enrichir les analyses/ compléter/ fournir des éléments et données complémentaires
- Cibler les approfondissements à réaliser pour compléter la lecture des enjeux territoriaux et préparer utilement la phase de projet

1.2 Participants :

Les ateliers ont réuni environ 43 acteurs du territoire.

La répartition par ateliers est la suivante :

- Atelier « Environnement » : 16 participants
- Atelier « Structuration de territoire, mobilités, équipements, démographie et logements » : 7 participants
- Atelier « Économie, agriculture, tourisme et paysages » : 20 participants



2. Synthèse des débats

Atelier « Environnement »

Les enseignements de l'atelier

Les enjeux identifiés lors de la commission avec les élus sont confirmés par cet atelier technique : les enjeux liés à l'eau et à la biodiversité sont également mis en évidence et en priorité sur le territoire. L'atelier a permis de mieux cerner les enjeux et d'identifier les difficultés d'intervention ou les contradictions.

Ainsi, les enjeux de préservation de la biodiversité se retrouvent parfois confrontés aux enjeux de développement des énergies renouvelables (coupes à blanc des ripisylves pour produire de la biomasse par exemple). Par ailleurs, la volonté de s'impliquer dans la transition énergétique peut se retrouver limitée par des contraintes d'ordre technique (faible développement du réseau électrique dans la partie est du territoire).

Enfin, la préservation de la qualité des eaux de la Drôme est un enjeu important sur le territoire, mais qui dépasse les champs d'intervention du SCoT (anciennes décharges enfouies, décharges en bordure de cours d'eau inaccessible). Des outils permettant une meilleure gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau sont néanmoins mis en place ou en cours d'élaboration (SAGE et contrat de rivière).

Tableaux de synthèse des contributions

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE	
Compléments, discussion sur le diagnostic présenté	
Biodiversité :	
>	Les enjeux biodiversité les plus forts du territoire sont au niveau de la forêt de Saoû et dans la partie Nord de la vallée de la Gervanne.
>	Forêt :
⇒	L'intérêt de la vallée de la Drôme réside notamment dans les vieilles forêts (pic noir, harle bièvre, castor). L'ONF a la gestion des îlots de sénescence. De réels enjeux sont présents au niveau des ripisylves et des forêts de feuillus (La Chaudière, Saoû). Des coupes à blanc sur les ripisylves de la Drôme sont observées et ont d'importantes conséquences.
⇒	La surface forestière a augmenté ces dernières années en raison de la déprise agricole (Gervanne, Diois). Par ailleurs la desserte forestière n'est pas favorable sur le territoire ce qui ne facilite pas l'exploitation forestière.
⇒	Toutes les forêts proches de la vallée du Rhône sont soumises à des pressions liées à la filière bois-énergie (ex. : forêt de Marsanne).
⇒	Intérêt d'avoir une carte des forêts classées.
>	Les pelouses sèches n'ont pas fait l'objet de nouveaux inventaires depuis 2009. Les données issues des études de 2009 seront mises en évidence dans le SCoT mais seront à affiner dans la

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

cadre des PLU, compte-tenu du fait que les pelouses sèches n'ont pas toutes fait l'objet d'un travail de terrain. Cette cartographie peut servir de carte d'alerte ou de porter à connaissance.

- > **Zones humides** : 2 inventaires sont disponibles : celui de la DDT et celui du SAGE. Dans le cadre du SCoT, les zones humides de la DDT sont à prendre en compte en premier lieu en rappelant un article du SAGE spécifiant que l'interdiction de destruction des zones humides de moins de 1000 m², qu'elles soient cartographiées ou non. Il existe un enjeu fort de préservation des zones humides. Les enjeux portent spécifiquement sur la préservation des zones humides et moins sur leur restauration.
- > **Des espèces invasives** sont présentes sur le territoire (Renouée du Japon – en grand nombre en aval de Crest, Ambroisie, Hélianthe, Ecrevisse américaine dans les ruisseaux en rive gauche de la Drôme, ex. : Roubion).

Fonctionnalité écologique :

- > La déviation de la N7 va constituer un nouvel obstacle à la continuité de la vallée de la Drôme.
- > Les parcs éoliens sur Marsanne peuvent constituer des obstacles aux migrations : l'impact de ces parcs sur les déplacements aérien est à étudier.
- > La biodiversité ordinaire est importante à préserver également dans le cadre de la trame verte et bleue. L'ensemble des espaces agricoles et forestiers est à prendre en compte dans les fonctionnalités écologiques.
- > Le SAGE demande une réelle préservation de la ripisylve qui est soumise par endroit à des coupes à blanc pour produire de la biomasse (ex. : au niveau des Ramières). Réflexion à mener concernant les outils à mettre en place dans le cadre du SCoT afin de protéger efficacement la ripisylve.
- > Des projets de restauration de la continuité hydraulique sont en cours par retrait ou restauration des digues, ex : intervention au niveau de la Saleine et du lac des Freydières.
- > Les cours d'eau de la Grenette et de la Gervanne sont concernés par de nombreux obstacles à l'écoulement et aux populations piscicoles.

Études/sources de données à mobiliser

- > L'espace de fonctionnalité du cours d'eau de la Drôme est en cours de définition. Un plan de gestion est en cours de rédaction (inondation, milieux naturels). Des prescriptions seront établies d'ici la fin de l'année afin de protéger les berges, etc.
- > La proportion forêt privées/publiques peut être obtenue auprès de l'ONF.
- > ASLGF (Association Syndicale Libre de Gestion Forestière) évalue l'impact environnemental des pratiques forestières. Dispose de données sur les espaces boisés des Pierres Sanglantes (forêt de Marsanne) et au Nord de Saoû.
- > La LPO a mis en place un protocole permettant de répertorier les données de collisions « Oiseaux ». La Fédération de chasse peut disposer de données sur les collisions également.

Analyses complémentaires / approfondissements attendus

- > Les espaces naturels sensibles (ENS) de la forêt de Saoû et du plateau d'Ambel sont à rajouter

PATRIMOINE NATUREL ET BIODIVERSITE

sur la carte du « Patrimoine naturel ». La forêt de Saoû est à la fois un site classé et une forêt de protection.

- > Le territoire est également concerné par les plans nationaux d'actions sur l'Apron et les grands migrants (Alose, anguilles).

Grands enjeux et pistes pour la suite

- > Prise en compte de la biodiversité ordinaire dans la préservation de la trame verte et bleue du territoire
- > Enjeu de préservation de la Drôme et de ses milieux alluviaux (fort enjeu au niveau de la réserve des Ramières)
- > Des enjeux sur des milieux spécifiques à prendre en compte : zones humides et pelouses sèches

RESSOURCE EN EAU

Compléments, discussion sur le diagnostic présenté

Eau potable

- > Des objectifs importants de réduction des prélèvements ont été fixés pour certains cours d'eau : - 40% sur Véore/Barberolle, -70% sur la Grenette,... Pour le bassin versant de la Drôme, l'objectif est de -15% tous usages entre le 1 juin et le 15 septembre. Pour tous les bassins versants, des volumes prélevables ont été calculés et il n'est plus possible de délivrer de nouvelles autorisations de prélèvements au-delà de ces volumes définis.
- > Au niveau d'Ambonil et de Montoisson, une zone de sauvegarde non exploitée actuellement (ZSNEA) a été identifiée et représente un potentiel en ressource de bonne qualité et en quantité.
- > Sur le secteur de Chabrilan, un problème de pollution par les nitrates est observé dans une nappe alluvionnaire de surface avec pour principales causes les activités de surface et un très faible renouvellement des eaux. Sur cette même commune, il y a également des phénomènes d'artésianisme avec des remontées de la molasse en charge et qui peuvent présenter des teneurs élevées en pollutions minérales (présence naturelle dans les eaux souterraines profondes).
- > Les demandes de prélèvements dans les eaux souterraines sont importantes et notamment pour un usage agricole, du fait d'une faible ressource disponible en surface. Les conséquences de nouveaux forages ne sont pas connues.
- > Le rendement des réseaux du territoire du SAGE est à améliorer pour compenser les pertes en eau.
- > La température de l'eau en surface de la Drôme est mesurée, impact possible de la température dû à la géothermie.

Assainissement/pollution de l'eau

- > Quelques points noirs sont identifiés sur le territoire en termes de pollution de l'eau : abattoirs, pisciculture, industrie, ...

RESSOURCE EN EAU
<ul style="list-style-type: none"> > De nombreuses décharges sont présentes en bordure de la Drôme et peuvent être à l'origine de pollutions.
Études/sources de données à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> > Le SAGE du bas-Dauphiné/ Plaine de Valence devrait être finalisé en fin d'année 2018. Une étude sur le bilan besoins/ressources a été réalisée dans ce cadre et concerne une partie du territoire. > Le Plan de Gestion des Ressources Stratégiques du SAGE Drôme a été validé le 4 avril 2018. Des données concernant les interconnexions des réseaux d'eau potable sont disponibles auprès du SMRD. > Etude des ressources stratégiques du SAGE BDPV (2018) > Le schéma départemental eau potable est en cours d'élaboration. > Le SAGE de la Drôme présente 4 dispositions avec lequel le SCOT devra être compatible et qui concernent la préservation des zones humides et des ripisylves, mais également l'assainissement et la qualité des eaux de baignade.
Analyses complémentaires / approfondissements attendus
<ul style="list-style-type: none"> > Les données sur le fonctionnement des STEP sont à compléter/croiser avec les données du SATESE. > Prendre en compte les linéaires de baignades et les objectifs associés. > Il faut aussi rajouter les SPANC
Grands enjeux et pistes pour la suite
<ul style="list-style-type: none"> > Préservation des secteurs stratégiques pour l'alimentation en eau potable > Identification des secteurs potentiellement déficitaires en eau potable dans le cadre du développement du territoire à l'horizon 2040 > Enjeu d'adéquation entre les besoins de traitement à venir et les capacités des stations d'épuration du territoire. > Enjeu de réduction de l'imperméabilisation des sols > Enjeu de conciliation des activités de loisirs (dont baignade) avec les sensibilités écologiques de la rivière Drôme (déchets, stationnement, ...)

RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS
Compléments, discussion sur le diagnostic présenté
<ul style="list-style-type: none"> > Le PPRI de Crest va être approuvé mais la carte d'aléas sera modifiée en tenant compte des travaux effectués.
Études/sources de données à mobiliser
<ul style="list-style-type: none"> > Le SMRD a réalisé un atlas sur les digues et doit mener une étude sur la fragilité des digues.
Analyses complémentaires / approfondissements attendus

RISQUES, NUISANCES ET POLLUTIONS

- > Rajouter le pipeline de l'OTAN à la cartographie, les oléoducs (carte à récupérer auprès du SMRD), le risque de chute de pierre et d'éboulement.
- > **Qualité de l'air** : prendre en compte l'Ambroisie. Tout le couloir rhodanien y est soumis. Propagation vers l'Est du territoire ?
- > **Déchets** : Considérer les anciennes décharges de la Drôme, notamment celles enfouies, vidange des assainissements non collectifs à prendre en compte également.

Grands enjeux et pistes pour la suite

- > Enjeu de prise en compte des risques d'inondation, de rupture des digues, des chutes de bloc et des canalisations de transport de matières dangereuses.

ENERGIES

Compléments, discussion sur le diagnostic présenté

- > Le territoire dispose d'un problème de réseaux électriques ; en effet, le réseau est plutôt bien développé dans la vallée du Rhône mais reste peu développé dans la partie Est du territoire.
- > Les éventuels projets de méthanisation sont de petite ampleur et souvent privés. Par exemple : Projet de méthanisation sur une entreprise privée avec injection dans le réseau de gaz à Vaunaveys-la-Rochette.
- > Projets d'implantations éoliennes à Gigors, Puy-Saint-Martin, La Raye.
- > Le potentiel bois énergie n'est pas si important que l'on pourrait le croire : des problèmes d'accessibilité et de qualité du bois sont recensés.

Études/sources de données à mobiliser

- > La LPO a travaillé sur les effets des projets éoliens sur le territoire du SCoT.
- > Le gisement potentiel d'énergies renouvelables sera étudié dans le cadre du PCAET.

Analyses complémentaires / approfondissements attendus

- > **GES** : bien dissocier les émissions de GES en lien avec l'autoroute et celles réellement émises par les activités du territoire

Grands enjeux et pistes pour la suite

- > Enjeu de développement de la production d'énergies renouvelables pour les besoins du territoire, malgré la difficulté de mobilisation des différentes filières et la faiblesse du réseau électrique.
- > Une nécessité de conciliation entre les enjeux liés à la biodiversité et les enjeux de développement des énergies renouvelables.